



## Section Ecole de Roller (de 5 ans à 12 ans)

→ Début des entraînements pour la saison 2022/2023 : à compter du 12 septembre 2022

→ Pour les nouveaux pratiquants instauration de séances d'essai :

- Mardi 30 Août et Mercredi 31 Août 2022
- Jeudi 8 Septembre 2022
- Samedi 3 et 10 Septembre 2022

Les horaires des cours d'essais seront communiqués ultérieurement sur le site du RSSO

→ Dépôt des dossiers d'inscription

↳ Pour les adhérents du RSSO :

- Mercredi 31 Août 2022 de 17H30 à 19H
- Jeudi 1er septembre 2022 de 18H à 19H30
- Samedi 3 septembre 2022 de 11H à 12H
- Samedi 10 septembre de 10H à 11H

↳ Pour les nouveaux adhérents du RSSO :

- Vendredi 2 septembre 2022: 17H30 à 19H
- Samedi 3 septembre de 10H à 11H
- Mercredi 7 septembre de 18H à 19H
- Jeudi 8 septembre de 17H00 à 19H
- Samedi 10 septembre de 11H à 12H
- Mercredi 14 septembre de 18H à 19H

### Horaires d'entraînement

Créneau	Lieu	Catégorie	Limite
Jeudi de 17h30 à 18h30	Salle verte – St Orens	Pratiquants niveau 1 et 2	20 participants
Samedi de 10h30 à 11h30	Salle verte – St Orens	Pratiquants niveau 1 et 2	30 participants
Samedi de 11h30 à 12h30	Salle verte – St Orens	Pratiquants niveaux 3 et 4	35 participants

Les niveaux sont définis ainsi:

- Niveau 1: débutant
- Niveau 2: niveau roue jaune
- Niveau 3: niveau roue verte
- Niveau 4: niveaux roues bleue et rouge



**Lieu :** Salle verte de Saint-Orens, Rue des Sports ou Terrains extérieurs du Collège R. CASSIN

**Tarifs cotisation et prestation - Activité Ecole: 150,00 € ou 160 € pour les enfants atteignant 12 ans entre le 01/09/2022 et 31/08/2023**

*Incluant la cotisation qui correspond à Licence Fédération Française de Roller Skating / FFRS)*

**Les parents sont tenus d'accompagner leur enfant à la salle et s'assurer de la présence de l'entraîneur.**

Les parents doivent émarger en entrant dans la salle pour attester de la présence de leur enfant. Si les parents ne le font pas, le cours sera pénalisé durant plusieurs minutes afin de faire l'appel.

La répartition des groupes de niveau est sous la responsabilité de l'entraîneur. Le niveau du patineur est évalué et validé par l'entraîneur lors du cours d'essai ou du premier cours de l'enfant.

Pour les niveaux 1 et 2, le choix du jour d'entraînement se fera lors de la remise du dossier d'inscription complet, dans la limite des places disponibles.

Tout patineur doit être en règle de sa cotisation et de sa licence. En cas de non-respect de cette règle, et sur signalement des dirigeants du Club, il est de la responsabilité de l'entraîneur de refuser le patineur concerné à son cours.

Prévoir d'arriver au moins 15 minutes avant les entraînements pour que vos enfants puissent s'équiper.

Il sera demandé aux parents de l'école de roller de se relayer pour faire l'accueil à chaque cours pendant la saison. Un planning sera mis en place à compter du 5 octobre 2022.

### **Objectifs de la section**

- Maîtrise des techniques des fondamentaux (agilité, freinage, virages, ...).
- Sorties mini rando.
- Initiation au hockey, à la course, à l'artistique pour susciter des vocations.
- Test de niveau (les roues de l'ERF – Ecole du roller français).

### **Matériel nécessaire (non fourni par le club)**

- Une paire de Roller (ligne ou quad)
  - Casque
  - Coudières et genouillères
  - Protèges poignets
- Port obligatoire**

**Nom des entraîneurs :** Astrid JACOB - Colin GUIBERT

**Nom des Responsables Section :** Sophie LACROIX - Frédéric DELEPORTE

**Contact :** Pour toute demande d'information sur l'école de patinage, adressez nous un courriel à [bureau\\_ecole\\_patinage@rso.fr](mailto:bureau_ecole_patinage@rso.fr)